



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Territoire de Belfort

Commune : Belfort

Autres communes :

R500

Appellation : Château et enceinte urbaine

Monument(s)

Appellation : Château et enceinte urbaine

Protection : protection mixte

Arrêté : classement le 29/04/1997

Étendue de la protection : Parties suivantes du château et de l'enceinte urbaine : - l'ensemble des ouvrages constituant le château et ses fortifications, y compris les trois enceintes bastionnées, les fossés, chemins couverts et glacis, jusqu'au chemin à l'est, L'enceinte urbaine comprenant : - le front de la porte de Brisach, en totalité, y compris les ouvrages du XIX^e siècle, - le front d'entrée des eaux, c'est-à-dire le mur du rempart, la tour 27 en totalité, la tour 41 à l'exception des aménagements du XX^e siècle, la contregarde 28 en totalité, les vestiges de la contregarde 42, et une bande de terrain correspondant à l'emprise de l'ancien fossé jusque, et y compris, la contrescarpe et le chemin couvert, - l'ouvrage à Corne de l'Espérance, en totalité, - le front de sortie des eaux, comprenant la tour 46, à l'exception des aménagements du XX^e siècle, les parties subsistantes du rempart du XVII^e siècle, les ouvrages joignant le rempart à la falaise du château, et la demi-lune 49, en totalité, - une bande de terrain réunissant les tours 41 et 46, correspondant à l'ancienne courtine du front de la porte de France, représentée, à titre indicatif

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.